

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 3 avril 2024



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 21 MARS 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt et un mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. TERLAT Yves - MOREN Michèle - DANCOISNE Albert - DUPAYAGE Angèle - FROISSART Pascal - GAPENNE Marcel - DERISBOURG Alexandre - DELATTRE Adélaïde - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - THUMEREL Philippe - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier - ECAILLET Michèle - TAILLEZ Louissette - CAMPTEL Pascal - KUSNIREK David - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

Etaient excusés : M.M. HONORE Béatrice - SOLTYS Arlette (pouvoir à THUMEREL Philippe) - DELPIERRE Sandrine (pouvoir à ROBIDET Didier) - DESCAMPS Magalie (pouvoir à TERLAT Yves)

Étaient absents : M.M.



La séance ouverte, Jean Claude HOFFMANN, Conseiller Délégué, est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à la majorité.

Pour : 20
Contre : 3 (M.M. KUSNIREK - SEWERYN - BIDAULT)
Abstention : 3 (M.M. TAILLEZ - CAMPTEL - CORTES)

1) Quarts autorisés avant le vote du BP 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, autorise à procéder par anticipation à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 présenté par opération détaillée, conformément à la demande du Service de Gestion Comptable et en sus de la délibération du Conseil du 13 décembre 2023.

Monsieur Kusnirek demande à quoi correspond l'article 2158 intitulé « Matériel outil techniques ». Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'achats de différents types d'outils dont les Services Techniques de la commune ont besoin. Le détail précis pourra être communiqué ultérieurement.

Monsieur Kusnirek pose également une question sur la commande d'un tractopelle passée en 2021. Monsieur le maire explique à l'assemblée que la société est en liquidation judiciaire, que la commune est inscrite parmi les créanciers et que le dossier est entre les mains d'un avocat afin d'être remboursé de l'acompte versé.

Pour : 19
Contre : 7 (M.M. LABALETTE - TAILLEZ - CAMPTEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)
Abstention : 0

2) Débat d'Orientation Budgétaire

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédents l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante.

Monsieur Derisbourg présente les données essentielles du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) communiqué en amont à tous les élus et informe sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Monsieur Labalette demande des explications sur l'évolution de 245% des charges financières. Il lui est indiqué qu'il s'agit des intérêts des emprunts, notamment les intérêts de préfinancement de l'emprunt pour la Salle de Sport.

Il remarque la baisse de consommation d'énergie de 27% liée au passage au LED et demande également si les quartiers du Maresquai et des Gabions sont concernés par les coupures d'éclairage en 2023. Monsieur le Maire répond que oui et précise que seuls les postes rattachés à la Route de Lille ne sont pas concernés par les coupures.

Concernant l'éventuelle augmentation des taux de fiscalité, il suppose une baisse des dotations de l'Etat en contrepartie et par conséquent une opération blanche sur le budget de la commune.

Monsieur Campel fait remarquer que les recettes d'impôts et taxes sont de l'ordre de 2 millions en 2023 et que les recettes fiscales prévisionnelles devraient être de l'ordre de 1,7 millions en 2024. Monsieur le Maire précise que ces recettes fiscales sont complétées par d'autres taxes telles que sur les pylônes électriques, le FNGIR ou encore un coefficient correcteur de l'ordre de 100 000 euros. Il rappelle également à l'assemblée que lors de la rédaction du rapport, le montant des dotations et des taxes n'avait pas encore été communiqué par les services fiscaux.

Monsieur Campel constate un léger écart entre le coût total de la construction de la Salle de Sport communiqué sur le plan de financement en annexe d'un Conseil en 2021 et celui indiqué sur le montant initial du tableau de financement actualisé au 31 janvier 2024. Monsieur le Maire rappelle que les données communiquées en 2021 étaient pour un certain nombre des estimations contrairement aux données actuelles qui sont extrêmement précises et que cela peut justifier un écart de 100 000€.

Monsieur Kusnerek demande dans quelle situation serait la commune s'il n'y avait pas le projet de la Salle de Sport. Monsieur le Maire répond qu'on ne peut nier qu'un tel projet ait un impact sur le budget communal puisqu'on ne peut investir dans des projets qu'en dépensant incontestablement de l'argent mais la commune a choisi de concrétiser des projets. Il en profite pour refaire un point sur le remboursement du prêt à venir et rappelle, enfin, que la conjoncture inflationniste impacte fortement le budget communal. Madame Dupayage rappelle que la commune continue aussi de rembourser des emprunts contractés pour la réhabilitation de la cité Leclerc il y a plus de quinze ans et fait remarquer que ces emprunts ne sont pas tous justifiés puisque la commune a pris en charge tous les frais de voirie à l'époque.

Monsieur Campel remarque que la résiliation du bail commercial de l'OASIS a été notifiée et interroge sur les projets concernant cet établissement. Monsieur le Maire répond que l'équipement restera communal et informe qu'il est encore en attente du retour du gérant actuel.

Monsieur Seweryn fait remarquer son incompréhension quant aux projets d'investissements prévus pour 2024 alors que la commune ne peut plus emprunter et demande pourquoi un prêt relais a été engagé. Monsieur le Maire réexplique que le prêt relais sert uniquement à pouvoir payer les travaux de la Salle de Sport en attendant le versement de recettes certaines (le solde des subventions et de la FCTVA) attendues en 2025. Madame Tailleze demande s'il y aura assez de places à la cantine pour accueillir les enfants des nouveaux habitants au quartier des Bois des Mottes. Monsieur le Maire réitère que la commune dispose d'une capacité d'accueil suffisante sans avoir besoin d'investir dans d'autres équipements. Il rappelle que la nécessité, aujourd'hui, est de rénover l'école Pantigny et à moyen terme de développer un accueil petite enfance. Monsieur Dancoisne précise que l'effectif moyen à la cantine de Bergerand varie entre 70 et 80 enfants aujourd'hui et confirme que le passage de la pause méridienne à 2h permettrait également de répartir la restauration scolaire sur deux services, complétée par des ateliers pédagogiques, comme cela se fait actuellement aux écoles Wantiez-Pantigny.

A l'issue des échanges entre les élus, l'Assemblée prend acte, à l'unanimité, de la communication du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2024.

3) Règlement Budgétaire et Financier M57

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune est régie par la nomenclature M57 qui transpose une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Régions et aux Départements, l'Assemblée adopte donc, à l'unanimité, un nouveau règlement budgétaire et financier.

4) Impôts Admission de créances en non-valeurs

Monsieur le Trésorier municipal a informé la Commune en date du 29 décembre 2023 puis du 16 janvier 2024 que des créances sont irrécouvrables, les redevables étant décédés ou insolvable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables datant de 2022 pour un montant de 143,75€ et de 202,05€.

5) Fixation des tarifs de TLPE 2024

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2024 revalorisés chaque année par les services financiers de l'Etat.

6) Reversement du tiers des produits des concessions du cimetière au CCAS

L'Assemblée autorise, à l'unanimité, le reversement au CCAS d'un tiers des produits des concessions dans les cimetières perçus sur le budget de la commune.

7) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. La prime fera l'objet d'un versement unique au mois de mai 2024 et respectera le barème et les montants maximum fixés par le décret du 31 octobre 2023.

8) Gratifications : médailles du travail

Suite à l'obtention de Médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer :

- Une gratification d'un montant de 185,00 € à Madame Maria DRUBBELE, Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles, suite à l'obtention d'une médaille échelon vermeil pour 30 années de services à la Commune.
- Une gratification d'un montant de 170,00€ à Madame Virginie WANTIEZ, adjoint technique territorial et Monsieur Denis ANSART, adjoint territorial d'animation principal de première classe, suite à l'obtention d'une médaille échelon argent pour 20 années de services à la Commune.

9) Création / suppression d'emplois

Compte tenu du départ en retraite d'un agent dans une école maternelle, d'un besoin de temps de travail complémentaire au Service Technique, de deux réussites à des concours, du départ en retraite d'un agent du Service Entretien et suite à une réorganisation interne, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer et créer les emplois, afin d'actualiser le tableau des effectifs, comme suit :

| Emploi | Catégorie | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
|--|------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|
| <i>Adjoint Technique Territorial</i> | <i>C</i> | <i>4</i> | <i>6</i> | <i>TC</i> |
| <i>Adjoint Administratif Territorial</i> | <i>C</i> | <i>4</i> | <i>2</i> | <i>TC</i> |
| <i>Adjoint Technique Territorial</i> | <i>C</i> | <i>2</i> | <i>3</i> | <i>TC</i> |
| <i>Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe</i> | <i>C</i> | <i>1</i> | <i>2</i> | <i>TC</i> |
| <i>Adjoint Technique Territorial</i> | <i>C</i> | <i>17</i> | <i>17</i> | <i>TNC</i> |

10) Création de 80 Contrats d'Engagement Educatifs Annuels

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de créer, par année civile, 80 emplois non permanents destinés aux recrutements annuels des personnes sous contrat d'engagement éducatif pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs organisés à l'occasion des vacances scolaires.

11) Création de 2 postes de contractuels d'adjoint d'animation territorial pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 2 emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial pour effectuer des missions d'Agents de surveillance cantine et/ou garderie périscolaire suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8h/35^{ème}.

12) Convention avec le Centre de Gestion : Médecine Préventive du Travail

Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais a ouvert sur le territoire au 1^{er} janvier 2024 une antenne d'un service de médecine préventive. Après avis favorable du Comité Social Territorial, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'adhérer au service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion.

13) Demande de subvention au Département - Appel à projet : « Insufflons l'esprit des jeux Olympiques et Paralympiques partout dans le Département du Pas de Calais

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention de 2000€ au Département du Pas-de-Calais dans le cadre de l'appel à projet « Insufflons l'esprit des Jeux Olympiques et Paralympiques partout dans le Département du Pas de Calais » afin de transmettre les valeurs de l'Olympisme auprès des enfants et de leurs familles au travers d'une journée « mini village olympique ».

Monsieur Derisbourg fait remarquer que la commune est très dynamique sur les appels à projet dans le domaine du sport, que la ville a obtenu le label Terre de jeux 2024, l'une des premières communes du bassin minier à en bénéficier, et qu'au travers des événements organisés par les services communaux et les associations sportives, on peut constater que la politique sportive ne se résume pas qu'à la construction d'une Salle de Sport.

14) Renouveau d'adhésion du Club Olympe

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le renouvellement d'adhésion au Club Olympe qui accompagne la commune pour le développement du sport, de manière personnalisée en lien avec l'Olympisme. Le coût de l'adhésion annuel est fixé à 500€.

15) Renouvellement du contrat colonies avec la CAF du Pas de Calais pour 2024-2025

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement du contrat « colonie de vacances » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour les séjours de l'année 2024 et 2025.

Le séjour de l'été 2024 est prévu à Hendaye du 19 au 29 juillet 2024 pour 30 jeunes âgés de 8 à 17 ans et fixe les participations des familles selon un barème défini par la CAF.

16) Des vacances pour 100 annaysiens en 2024 - Adhésion à l'association « Vacances Ouvertes »

Afin de lutter contre les inégalités et les exclusions liées aux difficultés financières, aux freins sociaux et culturels, la commune souhaite développer un projet permettant à 100 Annaysiens de pouvoir bénéficier de séjours en vacances en 2024. Celui-ci consiste à organiser, en accompagnement avec les bénéficiaires, des séjours individuels ou collectifs en autonomie ainsi que des séjours collectifs accompagnés. L'adhésion à l'association Vacances Ouvertes permettra de bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation du projet et d'une aide financière directe pour les futurs vacanciers.

Il est précisé que 60 personnes sont actuellement inscrites pour profiter de ce dispositif.

Le projet « 10 000 départs en vacances sur la CALL, 100 sur la commune d'Annay » est approuvé à l'unanimité, ainsi que l'adhésion à l'association Vacances Ouvertes moyennant le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 250€.

Monsieur Bidault demande s'il y a une limite d'âge. Madame Moren répond que non et Madame Dupayage précise qu'une douzaine de séniors sont déjà inscrits.

17) Renouveaulement d'adhésion à Droit de Cité

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de renouveler l'adhésion à l'association Droit de Cité permettant aux services municipaux de disposer de moyens supplémentaires pour valoriser les activités culturelles développées et bénéficier de tarifs préférentiels sur les festivals, concerts... La participation financière est fixée à 4 029,30€ pour l'année 2024 (correspondant à 0,90€ par habitant)

Pour : 20

Contre : 6 (M.M. TAILLEZ - CAMPÉL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)

Abstention : 0

18) Renouveaulement d'adhésion à l'association Chemins Ruraux des Hauts de France

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le renouvellement d'adhésion à l'association des Chemins Ruraux des Hauts de France, dont l'objet est d'aider la commune pour restaurer, reconquérir les chemins ruraux et/ou voies communales et des surfaces de délaissés adjacentes par le biais de plantations de haies, d'arbres fruitiers, ensemencement de bandes refuges herbacées, pose de jalons, ajouts d'hôtels à insectes, de nichoirs, travaux d'investissement liés à la création ou la restauration d'une mare. Le coût de l'adhésion est fixé à 50€.

19) Adhésion à Canopée Reforestation et participation à l'achat de végétaux

A l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler son adhésion à l'association Canopée Reforestation pour un montant de 100€ et de participer à hauteur de 207,16€ à l'achat des végétaux (1 000 arbres) qui seront plantés dans les quartiers dans le cadre des projets participatifs.

Monsieur Labalette souligne qu'il s'agit d'un très beau projet mais indique qu'il ne comprend pas la politique du service technique qui coupe les arbustes, comme des noisetiers, à ras du sol.

20) Transfert de compétences « Création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la compétence visée à l'article L.2224-38 du CGCT à la CALL afin qu'elle puisse créer et exploiter un réseau public de chaleur ou de froid dans le but d'assurer la densification et le développement des réseaux de chaleur à l'échelle du territoire et permettre ainsi la maîtrise des coûts de l'énergie.

21) Transfert de compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la compétence visée à l'article L.2224-37 du CGCT à la CALL afin qu'elle puisse créer, exploiter et entretenir des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) et adopter un schéma directeur des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE).

22) Constitution de la CALL en centrale d'achat, sans personnalité juridique distincte, par habilitation statutaire

Dans le cadre de la mutualisation des achats, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) souhaite se constituer en centrale d'achat afin de mettre à disposition des communes, une ingénierie achat et un accompagnement de proximité afin de :

- Répondre aux justes besoins des bénéficiaires et du territoire,
- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés,
- Promouvoir un achat public responsable et innovant,
- Sécuriser et simplifier l'achat public.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'habilitation statutaire « Centrale d'achat communautaire » à la CALL ainsi que le projet de statuts modifiés, prenant en compte des précisions et ajustements rédactionnels sur certains articles et certaines compétences, annexé à la présente délibération.

23) Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024

L'assemblée autorise, à l'unanimité, et au vu du consensus entre parents élus, enseignants et représentants de la municipalité en conseils d'école, le maintien de la semaine de 4 jours à l'école pour la rentrée de septembre 2024, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les horaires : 8h30-11h45 et 13h30-16h15 (pour l'école Pantigny) et 8h30-11h30 et 13h30-16h30 (pour les écoles Wantiez et Péri-Curie) soit 6 heures par jour de classe et 24 heures par semaine.

24) Renouveau de la convention avec la Fondation 30 millions d'amis - campagne de stérilisation des chats errants

Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à la Fondation « 30 millions d'amis » pour l'année 2024 moyennant le versement d'une participation fixée à 360,00 € TTC dans le cadre de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la Commune.

La fondation « 30 millions d'amis » s'engage de son côté à participer aux dépenses à hauteur de 360,00 € également.

25) Motion de soutien aux 7 communes de la CALL impactées par la décision de la CABBALR

Les membres du Conseil dénoncent, à l'unanimité, la décision des élus de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) de voter contre le maintien du versement annuel de 9 millions d'euros issus des recettes fiscales du SIZIAF à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL), remettant en cause la stabilité financière de 7 communes (Bénifontaine, Gouy Servins, Hulluch, Loos en Gohelle, Meurchin, Vendin le Vieil et Wingles). Solidaire de ses voisins, le Conseil demande aux élus de la CABBALR de revoir leur décision.

Divers :

Monsieur Labalette demande quand aura lieu le retour de l'étude financière réalisée par le Cabinet Conseil mandaté par la commune. Monsieur le Maire informe que les travaux de cette étude sont toujours en cours car ils dépendent notamment du budget primitif qui sera voté en avril et qu'un retour sera fait en Conseil à réception.

Monsieur Labalette souhaiterait que les abords de l'école Curie soit plus sécurisés au niveau de la Route Départementale.

D'autre part, il signale à l'assemblée qu'il vient d'envoyer une pétition, signée de différents riverains, à Nexity pour faire respecter l'arrêté préfectoral sur le fauchage biannuel au niveau de la résidence du Bois des Mottes.

Monsieur le Maire informe, quant à lui, que les aménagements du carrefour à la sortie de la résidence du Bois des Mottes prévus par Nexity devraient s'opérer rapidement. Une étude est en cours avec l'association de différents partenaires dont notamment le département, Maisons et Cité et la CALL (au sujet de la réhabilitation du Camus) pour repenser l'aménagement de la RD dans sa globalité depuis l'entrée d'agglomération.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 19h35

Jean Claude HOFFMANN,
Secrétaire

Yves TERLAT,
Maire